

Compte Rendu du conseil municipal du 21 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un décembre à vingt heure trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

Présents : Mmes Arlette DARBAS, Stéphanie COULOMB, Patricia SISTAC et Mrs Éric ARAUJO, Thierry BONCOURRE, Mathieu FORMOSA, Claude MAZIERES, Serge DUPRAT, Philippe BONIFAS

Secrétaire : Patricia SISTAC

Mme LOUBIERES Nathalie, secrétaire de Mairie, est présente

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal 29 novembre 2017

Monsieur le maire souhaite apporter une précision concernant son élocution sur la baisse des dotations de fonctionnement.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur ce compte rendu.

Approuvé à l'unanimité

2 – - Délibération sur la demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR pour l'acquisition d'un bien immobilier et ses aménagements

Monsieur le maire informe l'assemblée des différentes démarches concernant l'acquisition du Château.

– le 9 octobre dernier : rencontre à Nailloux avec le président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Georges MERIC en présence de René PACHER qui a pu obtenir un rendez vous afin de parlementer sur le dossier de subvention.

– Le 8 décembre : Rencontre de l'attachée parlementaire (Mme BRUN) de la députée Mme TOUTUT-PICARD. Il a été conseillé de solliciter la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux). En effet, la DETR permet de demander une subvention autant sur l'acquisition que sur les travaux d'aménagement. Le dossier est a déposé au plus tard le 15 janvier 2018. C'est pourquoi, il semblait préférable de se réunir à cette date. La réponse sur la participation du taux de subvention sera définie fin mars avec un plafond maximal de 300 000 €. Monsieur le maire informe avoir saisi madame la sous-préfète afin d'obtenir un rendez vous pour ce dossier de DETR. Lors de ce rendez vous, il a été conseillé de signer le sous-seing privé en instaurant des clauses ; ceci, dans le cas où, un potentiel acheteur propose l'acquisition à un prix supérieur à 880 000 €.

– Le 14 décembre : Passage en commission au Conseil Départemental et obtention du taux de 40 % du montant évalué des domaines (760 000 €).

Monsieur le maire informe le conseil que les services de madame le sous-préfet ont informé oralement qu'il était possible d'obtenir 30 % du plafond maximal subventionnable dès la signature du sous-seing privé.

Monsieur Boncourre présente à l'assemblée une synthèse à savoir :

Désignation	Montants	Subventions	Coûts
Prix de l'acquisition	880 000 €		
Montant de référence <i>(avis des domaines)</i>	760 000 €		
Subvention de l'État DETR <i>(Direction d'Équipements des Territoires Ruraux)</i>		300 000 €	
Subvention du Conseil Départemental	20 % en décembre sur 460 000 €	92 000 €	
Reste à charge de la commune	460 000 € - 92 000 € + 120 000 €		488 000 €
Vente des biens communaux <i>(Mairie, hangar, maison à colombage)</i>		200 000 €	
Besoin de financement	488 000 € - 200 000 €		288 000 €
Emprunt à 2% sur 30 ans	<i>Intérêts</i> : 5760 € / an <i>Capital</i> : 9600 €/an		15 360 € / an soit 1 280 € /mois
Locations - <i>Appartement du château</i> - <i>3 garages</i>	6 000 € / an 1 200 € / an		8 160 € / an

Intervention de Claude MAZIERES: Un prêt relais est-il prévu ?

Réponse de Monsieur le maire : Un prêt relais sera prévu en fonction du montant des subventions

Intervention de Philippe BONIFAS : Est-il possible de négocier le prix de vente ?

Réponse de Monsieur le maire : Personnellement, il n'engagera pas de négociations. Toutefois, il autorise un ou des élus volontaires pour s'engager dans cette démarche.

Intervention de Claude MAZIERES: Ne faudrait-il pas attendre les notifications des taux de subventions avant de lancer le projet ?

Réponse de Monsieur le maire : Le sous-seing privé portera des clauses (notification de subventions, accord des banques..). Il est proposé de contacter le notaire puis le projet de signature sera adressé par mail à l'assemble du conseil municipal avant toute validation.

Intervention de Philippe BONIFAS : Cette acquisition éviterait de réaliser des ateliers municipaux qui représente un coût élevé

Intervention de Thierry BONCOURRE : Il faut se projeter dans le futur ; utiliser le potentiel de ce bien immobilier.

Intervention de Arlette : Une étude a été déjà réalisée avec un coût plus élevé

Intervention de Philippe BONIFAS : La commune d'Aureville projette l'acquisition du château d'Aureville au prix de 760 000 €... et c'est une ruine !

Intervention de Claude MAZIERES : Pour un investissement de cette envergure, il faut penser à le rentabiliser

Intervention de Thierry BONCOURRE : utiliser le potentiel de ce bien immobilier. Et il y en a !

Intervention de Jean-Claude BLANC qui sollicite à plusieurs reprises si les élus ont des interrogations. Ne pas hésitez à poser des questions.

Intervention de Mathieu FORMOSA : Connaît-on le montant des frais de notaire ?

Réponse de Thierry BONCOURRE : Les frais de notaire s'élève à 10 000 €

Intervention de Stéphanie COULOMB : Que va devenir l'école ?

Réponse de Thierry BONCOURRE: Le projet de déplacer l'école au château n'est pas défini. On verra dans le futur et au fur et à mesure

N'ayant plus de questions, monsieur le maire propose de passer au vote.

Le conseil délibère à l'unanimité des membres présents pour le lancement de ce projet d'acquisition ainsi que la demande au titre de la DETR.

3 - Délibération sur l'autorisation de signature du sous-seing privé de l'acquisition d'un bien immobilier

Au vu du débat ci-dessus, Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la signature du sous seing privé.

Le conseil autorise, à l'unanimité des membres présents, monsieur le maire à signer le sous-seing privé.

Le projet du sous seing privé sera automatiquement envoyé à tous les élus avant sa signature. Il comportera des clauses telles que notifications du taux des subventions, accord des banques...

4 – Informations du maire

- La préfecture demande la tenue d'une permanence, de deux heures minimum, le 30 décembre 2017. Cette permanence permettra aux retardataires de s'inscrire sur les listes électorales. Thierry BONCOURRE et Philippe BONIFAS se portent volontaires pour tenir cette permanence de 10h à 12h le 30 décembre 2017.
- Opération sapin de Noël : Deux lieux de stockage (Côté Église et Salle des fêtes) sont prévus afin que les habitants déposent leur sapin de Noël entre le 3 et 18 janvier 2018. Une fois les sapins recueillis, ils seront broyés.
- Rappel du repas dînatoire des vœux du maire le 12 janvier 2018. Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la réalisation de ce repas. Fait-on appel à un traiteur où bien réalisons nous-mêmes ce repas ? Il est décidé, par les élus présents, de réaliser le repas eux-mêmes,

5 – Questions diverses

– **Philippe BONIFAS** remarque que les véhicules roulent très vite dans le village. Monsieur le maire va se renseigner auprès du conseil départemental s'il est possible de réduire la vitesse à 30 km/h. Intervention d'Arlette DARBAS qui souligne le manque de clarté dans la signalisation du lotissement. Monsieur le maire précise qu'en venant du cimetière, il y a un sens interdit. Thierry BONCOURRE rappelle que le lotissement est privé. Par conséquent, la commune ne peut pas intervenir au niveau de la signalisation.

– **Claude MAZIERES** :

* Proposition de matérialiser une place handicapée devant la mairie. Beaucoup de véhicules ne bougent pas. Monsieur le maire informe qu'il va prendre contact avec le gendarme BONNET afin qu'il intervienne pour faire évacuer ces véhicules.

* Proposition de faire un marquage au sol devant l'école car c'est dangereux. Monsieur le maire fera également limiter la vitesse à 30 km/h. Stéphanie COULOMB propose la mise en place de coussin berlinois.

– **Arlette DARBAS** :

* Remarque que le pont en bois, situé entre la salle des fêtes et de la route départementale montant au village, est très abîmé. Est-il possible de mettre une rubalise afin d'interdire le passage. Monsieur le maire propose que les employés le restaurent, avant l'été, afin de le rendre praticable.

* Remarque que les démarches administratives se font de plus en plus en ligne par le biais d'internet (carte grise, permis de conduire...). Proposition de mettre à disposition au secrétariat un ordinateur afin que les habitants accèdent à ces services.

Deux possibilités : soit la secrétaire les aide soit établir un planning pour fixer des rdv. Arlette DARBAS se propose de venir si besoin. De plus, il est soumis de mettre en place un service aux habitants, pour effectuer des « formations » sur les bases essentielles à la navigation internet mais aussi à l'utilisation de logiciels spécifiques tel que Word, Excel.... , rédaction de courriers . Ces « apprentissages » peuvent se faire sous forme d'ateliers en dehors des heures d'ouverture de la mairie afin de mettre à disposition l'ordinateur portable. Cette proposition s'effectuerait dans le cadre de la solidarité et l'attribution du CCAS. Thierry BONCOURRE pense que le CCAS concerne une aide financière. *Réponse d'Arlette DARBAS* qui souligne que le CCAS peut également apporter une aide dans les démarches administratives. Philippe BONIFAS propose que cette utilisation se fasse sur inscription. Arlette DARBAS pense que toute personne du village peut apporter sa contribution avec leur connaissance en informatique. Claude MAZIERES souligne que les démarches administratives en ligne obligent les communes à la mise en place d'un point numérique pour les habitants.

Séance levée à 21h26